

Compte rendu du CHSCT-Central du 15 février 2012

Le 15 février a eu lieu le premier CHSCT Central de l'Inrap. En effet, dans toute la fonction publique les CHS ont été transformés en CHSCT, modifiant leurs attributions pour leurs adjoindre entre autres les questions relatives aux conditions de travail. Ces instances ne sont plus paritaires, seuls les représentants du personnel votent, l'administration est représentée par son président et la DRH ainsi que par des collaborateurs (DG et DRH adjoint).

Un secrétaire du CHSCT et un secrétaire suppléant sont élus parmi les organisations syndicales pour une durée minimale d'un an.

Une mission d'Inspection pour 2012

Les Inspecteurs Santé Sécurité au Travail (ISST) ont présenté leur nouvelle inspection de l'établissement qui commencera dès le mois de mars pour une durée de 2 ans. Toutes les directions interrégionales et le siège seront inspectés, ils rencontreront les représentants du personnel de chaque CHSCT de l'Inrap.

Un rapport sera établi par direction interrégionale ainsi qu'un rapport général sur l'établissement.

Adoption du règlement intérieur du CHSCT-Central et élection du secrétaire

Le règlement intérieur des instances ayant fait l'objet de plusieurs négociations préalables a été adopté à l'unanimité (7 voix pour, 4 SGPA-CGT, 2 SUD et 1 FSU).

Election du secrétaire du CHSCT Central :

Est élue à l'unanimité, secrétaire du CHSCT Central pour une durée d'un an : Roxane Sirven (SGPA-CGT).

Est élu à l'unanimité, secrétaire suppléant du CHSCT Central pour une durée d'un an : Cédric Roms (SUD).

Règlement intérieur de l'Inrap

Le volet santé et sécurité au travail du règlement intérieur de l'Inrap est soumis à l'approbation du CHSCT. C'est un point que nous avons reporté lors de la dernière séance et demandé une réunion de travail avec la DRH.

Malgré des améliorations sur cette partie depuis la première version qui ne comportait que quelques articles sur le sujet et un gros travail d'amendements et de réunions avec l'administration, le CHSCT a rejeté à l'unanimité le projet de Règlement Intérieur (7 voix contre, 4 SGPA-CGT, 2 SUD et 1 FSU) sur l'argumentaire suivant :

- le document ne reflète pas l'activité des agents sur le terrain.
- désaccord sur la notion de chef de service étendue aux RO qui n'ont ni les moyens ni l'autorité pour cela. Le SGPA-CGT ne peut cautionner le glissement des obligations employeurs en matière de prévention des risques, qui est de plus en plus déléguée aux agents.
- désaccord sur le refus d'inscrire comme principe l'annualité du suivi médical des agents. Le DG a estimé que la visite obligatoire annuelle n'était qu'une « chimère », s'asseyant de fait sur les engagements de toutes les directions générales avant lui de permettre un suivi médical annuel au vu de la dangerosité et des risques professionnels importants liés à notre métier.

Grands déplacements : impact sur la santé et les conditions de travail

Sur proposition du SGPA-CGT et avec l'accord des autres organisations syndicales siégeant dans cette instance, ce point a été rajouté à l'ordre du jour.

Après un rappel sur l'obligation de consulter le CHSCT dès lors qu'une modification de l'organisation du travail peut avoir des conséquences sur les conditions de travail ou la santé des agents, le SGPA-CGT a dénoncé les conséquences néfastes tant au niveau organisationnel qu'au niveau humain des décisions d'affecter tous les agents en dehors de leur interrégion et de ne plus avoir recours aux CDD.

Le SGPA-CGT a rappelé que le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnel de l'Inrap (DUERP), document de l'administration, donne comme piste pour lutter contre le risque routier et l'éloignement de son domicile, préconise d'**éviter les grands déplacements et de maintenir les équipes en place par une meilleure planification des agents prenant en compte l'alternance des affectations (75/25)**, afin aussi d'affecter des techniciens pour aider aux rapports en retard.

Les décisions récentes de la Direction générale sont juste totalement l'inverse de ces préconisations de prévention.

Nous avons évoqués aussi l'inefficacité d'envoyer des agents sur des chantiers hors de leur centre d'intérêt archéologique où leurs compétences ne seraient pas utilisées, ainsi que le problème de **non récupération des temps de déplacement pour le chantier entraînant une baisse des moyens qui met sous pression l'équipe entière.**

L'administration estime que le plus gros risque professionnel est de ne pas donner de travail aux agents, mais que des consignes sont données pour affecter les agents prioritairement sur des PAS ou des rapports en retard. La direction reste floue concernant l'affectation des techniciens sur ces post-fouilles, c'est encore ceux qui ne possèdent pas de « talisman » anti grand dép qui payent l'absence de planification de l'activité.

Programme annuel de prévention des risques professionnel 2012

Le nouveau Ingénieur Sécurité de l'Inrap (Virginie Rocher) a présenté les orientations en matière de prévention pour l'année 2012.

Le SGPA-CGT a déploré **un programme peu ambitieux** lié au plan reconquête aménageur alors qu'il devrait être rattaché au DUERP et au travail des instances représentatives du personnel.

Le défaut majeur de ce programme est qu'il n'est pas déclinable en interrégion, la plupart des actions sont pilotées au niveau de la direction de l'établissement qui se coupe de la possibilité de faire travailler autour de problématiques communes les différents CHSCT de l'Inrap. L'efficacité d'un tel programme se pose !

Le CHSCT a fixé comme priorité dans le programme :

- **lutte contre les TMS/pénibilité et prévention de l'inaptitude** : là où l'administration ne prévoit qu'une étude sur l'ergonomie des outils et des formations pour accompagner la mise en œuvre de la diversification des tâches, le SGPA-CGT a demandé que l'INRAP s'engage dans une véritable prévention dont les effets doivent se mesurer en termes de diminution des maladies professionnelles. Il s'agit d'un axe primordial aujourd'hui alors que le nombre de licenciement pour inaptitude de ces derniers mois a montré l'absence de réflexion tant sur la prévention en amont que sur de vraies solutions de reclassement pour les agents.

- **prévention des risques psychosociaux** : le SGPA-CGT sera très attentif à ce que les actions de formation soient mises en œuvre et que le groupe de travail créé travaille à de véritables solutions organisationnelles pour que les agents retrouvent un bien-être au travail.

- **prévention des sites pollués** : tout est à reprendre et des études sérieuses sont à mener pour prendre en compte les différentes situations et trouver des solutions adaptées afin de protéger les agents.

Nous avons entre autre aussi demandé que **le risque routier** soit intégré dans ce programme.

En l'état et vu l'importance des modifications à apporter, le CHSCT a voté contre ce programme à l'unanimité (7 voix contre, 4 SGPA-CGT, 2 SUD et 1 FSU)

Dispositions relatives à la prévention des risques psychosociaux et procédure de signalement

Il aura fallu des années pour qu'une procédure de signalement acceptable et conforme avec la réglementation ministérielle voie enfin le jour. Le groupe de travail du CHSCT sur le sujet a dû à plusieurs reprises interpellé la direction sur le retard pris et l'embourbement autour d'un référentiel qui n'a finalement pas abouti.

Le CHSCT a adopté la procédure de signalement à l'unanimité (7 voix pour, 4 SGPA-CGT, 2 SUD et 1 FSU). Celle-ci sera annexée au règlement intérieur de l'Inrap.

Transmission du DUERP aux présidents des CHSCT spéciaux

Suite à l'adoption du DUERP au CHS central du 23 juin 2011, **le processus de consultation interrégionale est enfin mis en œuvre !**

Les CHSCT de l'Inrap devront examiner ce document lors d'une séance spéciale dédiée à ce point et faire remonter leurs amendements afin d'enrichir le document qui est actualisé au minimum une fois par an.

Enquête suite à un signalement de danger grave et imminent suite à la mise en œuvre du SGA en GSO

L'administration interrégionale était totalement absente pour présenter ce point. C'est l'auteur du signalement qui a restitué l'enquête. Celle-ci démontre une réelle souffrance des agents devant mettre en œuvre un système qui fonctionne mal et dont les conséquences sur les conditions de travail n'ont pas été prises en compte.

Les Inspecteurs Santé et Sécurité au Travail (ISST) ont salué le travail du CHSCT dans cette enquête.

Les mesures proposées par l'administration ont pour effet de soulager un peu les agents qui bataillent au quotidien pour faire fonctionner ce logiciel, mais reste à nos yeux insuffisantes surtout que le SGA est en train d'être déployé dans d'autres interrégions alors même que le signalement avait eu lieu.

Afin d'éviter que la souffrance des agents administratifs utilisateurs de ce logiciel se répandent dans toutes les interrégions, **le CHSCT a demandé à l'unanimité de ces membres que soit mise en place une expertise agréée** comme le prévoit la réglementation en cas de projets importants modifiant les conditions de santé et de travail notamment sur les projets d'introduction de nouvelles technologies.

L'expertise agréée demandée doit porter sur : la mise en place du SGA, son déploiement, son impact sur l'organisation du travail et sur les conditions de travail et la santé des agents.

L'administration doit nous donner une réponse dans un délai de deux mois. Il serait souhaitable au vu de l'importance du sujet que nous n'attendions pas la finalisation de la mise en place du SGA avant d'obtenir une réponse...

Les refus doivent être motivés et sont examinés par le CHSCT Ministériel.

Le CHSCT a clôturé sa séance à 22h30 et a reporté 5 points :

- *suites données aux précédents CHS*
- *référentiel des risques liés aux travaux d'anthropologie*
- *suites données aux préconisations des ISST*
- *fonctions respectives du médecin agréé et du médecin de prévention*
- *fiche d'activité à destination des médecins*

En préalable, le SGPA-CGT avait signalé que l'administration avait trop chargé l'ordre du jour (17 points) et qu'il n'était pas souhaitable pour la qualité du travail et des débats que l'instance travaille ainsi. Il faut mieux prévoir plus de CHSCT que de les surcharger.

L'heure à laquelle la séance s'est terminée et le report de 5 points nous a donné raison !